

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 4 avril 2023**

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2023-04-04-30 | Association accueillant des stéphanois en situation de handicap : attribution d'une subvention à l'institut médico-éducatif Envol Saint-Jean pour l'année 2023
Rapporteur Olivier Catherine

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 12
Nombre de pouvoir : 3
Nombre d'excusés : 2
Convoqué le 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril, à 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray, Vice-Présidente.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Nicole Auvray, Madame Murielle Renaux, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Florence Boucard, Monsieur Didier Burg, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Madame Danielle Boulais.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Marie-Pierre Rodriguez donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Annie Geslin donne pouvoir à Monsieur Alain Goussault.

Etaient excusés sans pouvoir :

Madame Karine Pégon, Madame Michèle Henry.

Vu :

- L'article 123.5 du Code de l'action sociale et des familles,
- La délibération du 14 décembre 2021 portant sur le montant des subventions accordées aux associations et établissements accueillant des personnes en situation de handicap recevant des stéphanois.

Considérant :

- La demande de subvention de l'institut médico-éducatif Envol Saint-Jean qui accueille au sein de ses établissements des personnes en situation de handicap dont 2 stéphanois.

Le Conseil d'administration décide :

- D'octroyer une subvention à l'institut médico-éducatif Envol Saint-Jean d'un montant, de 160 €,
- De verser cette somme directement sur le compte de la structure,
- D'imputer la dépense sur la ligne du budget prévue à cet effet.

Résultat du vote :

Par : 15 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "ROGER".

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 07/04/2023

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20230404-2023-04-04-30-DE

Publié ou notifié : **18 AVR. 2023**